



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Bureau du 8 décembre 2020

Délibération n° 2020-63

. ****

Étaient présents :

Administrateurs présents : Max Roustan – Bernard Saleix – Jacques Foulquier - Anne-Lyse Messenger – Richard Hillaire - Marie-Christine Peyric

Absent excusé :

Christophe Rivenq

Assistaient à la séance avec voix consultative :

Philippe Curtil – Directeur Général
Alexia Debornes – Didier Barthélémi – Cyril Laurent


Secrétariat assuré par : Brigitte Abitabile

**DELIBERATION DE PROGRAMME MODIFICATIVE
D'ACQUISITION-AMELIORATION DE 201 LOGEMENTS
A BAGNOLS SUR CEZE – AVENUE DE L'ANCIZE**

Le Bureau du Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du rapport n° 2020-63 annexé et après en avoir délibéré :

- Prend acte de l'avancement de l'opération.
- Valide les nouveaux Prix de Revient Prévisionnel et Plan de Financement Prévisionnel.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL


Philippe CURTIL

REÇU EN PREFECTURE

le 10/12/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-490075645-20201208-BU_CA_08_12



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 8 décembre 2020
Rapport n° 2020-63

Financier

**Délibération de Programme Modificative d'Acquisition-Amélioration de 201 Logements
à Bagnols sur Cèze –Avenue de l'Ancize**

Le Bureau du Conseil d'Administration lors de ses séances du 24 avril 2012 et du 25 octobre 2012 avait autorisé l'acquisition-amélioration de 201 logements à Bagnols sur Cèze, avenue de l'Ancize.

Il est aujourd'hui proposé au Bureau du Conseil d'Administration de faire un point sur la deuxième phase de cette opération, l'amélioration.

En effet, dans le cadre du vote du budget d'investissement au titre des exercices 2019 et 2020, le Conseil d'Administration a autorisé l'engagement de 5 912 000 € au titre de la réhabilitation thermique de la résidence d'une part et au traitement des espaces extérieurs d'autre part.

Le programme de travaux relatif à la réhabilitation thermique consiste principalement dans la pose d'une Isolation Thermique par l'Extérieur, la création d'un sas pour chaque entrée avec interphonie, le remplacement du système de désenfumage, l'installation d'une Ventilation Mécanique Contrôlée hygro B, le remplacement des équipements de production d'eau chaude sanitaire et des descentes d'Eau Usée ainsi que le remplacement des éclairages des parties communes par des éclairages à LED.

Les études relatives à la réhabilitation thermique ont amené à la conclusion que les conduits de ventilation actuels n'étaient pas étanches et qu'ils ne pouvaient être utilisés en l'état pour installer la Ventilation Mécanique Contrôlée. Par conséquent, la tranche optionnelle n°1 du marché de travaux relative à la réfection de ces conduits de ventilation a dû être affirmée, ce qui a occasionné un surcoût.

Le prix de revient et le plan de financement nécessitent donc d'être modifiés en conséquence :

Prix de Revient Prévisionnel :	6 400 000 €
Réhabilitation thermique :	5 400 000 €
Aménagement des espaces extérieurs :	1 000 000 €
 Plan de financement Prévisionnel :	 6 400 000 €
Prêts PAM :	5 120 000 €
Fonds Propres :	1 280 000 €

Le programme d'aménagement des espaces extérieurs sera finalisé et mis en œuvre dès l'achèvement de la réhabilitation thermique qui est prévu pour le mois de mai 2021. La durée prévisionnelle des travaux de résidentialisation est de 12 mois.

Il est proposé au Bureau du Conseil d'Administration :

- De prendre acte de l'avancement de l'opération,
- De valider les nouveaux Prix de Revient Prévisionnel et Plan de Financement Prévisionnel.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/12/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-490075645-20201208-BU_CA_08_12